

APERÇU

Groupe Ressources naturelles, IIED

Nom du projet :

LandCam : Sécuriser les droits liés aux terres et aux ressources et améliorer la gouvernance au Cameroun

Chef de projet :

Amaelle Seigneret

Période :

Février 2017–Janvier 2023

Budget :

EUR 4,507,985

Objectifs :

Les lois foncières du Cameroun ne reconnaissent pas encore ni ne protègent explicitement les droits fonciers autochtones. Jusqu'à ce que les réformes foncières soient finalisées, une solution provisoire consiste à reconnaître légalement les territoires autochtones comme des villages ou des chefferies — des unités administratives à l'échelle locale reconnues par l'État — pour aider à sécuriser et préserver les droits fonciers.

Cette publication a été rédigée par Romuald Ngonu et Armelle Olinga, anciens membres du CED, experts en gouvernance des ressources naturelles et en droits des autochtones.

RÉSUMÉ

LandCam a mis l'accent sur la défense des droits des groupes sociaux marginalisés, tels que les peuples autochtones, et a formulé des recommandations pour la réforme du droit foncier au Cameroun en s'appuyant sur la recherche, le dialogue, la mobilisation et le plaidoyer dans les régions rurales. Le projet a nécessité un engagement considérable auprès des détenteurs de droits fonciers, du gouvernement, des autorités traditionnelles, du secteur privé, des médias et du grand public. LandCam a été mis en œuvre par le Centre pour l'environnement et le développement (CED) et le Réseau de lutte contre la faim au Cameroun (RELUFA), avec l'appui technique de l'IIED.

Renforcer les droits fonciers des populations autochtones au Cameroun

La reconnaissance des territoires autochtones en tant que « chefferies » pourrait être une solution provisoire avant la réforme du droit foncier

Entre 2017 et 2022, LandCam a exploré des stratégies novatrices pour permettre aux communautés autochtones des zones rurales du Cameroun d'exercer leurs droits sur leurs territoires historiques et légitimes. Le projet a travaillé avec des acteurs clés à travers le Cameroun et a cherché à améliorer la gouvernance des terres et des ressources en formulant des propositions de réforme juridique fondées sur des éléments factuels et en soutenant la participation de citoyens au processus de réforme des politiques.

Au Cameroun, comme dans de nombreux autres pays, les droits des peuples autochtones continuent d'être négligés en raison d'un cadre juridique inadéquat. Des droits fondamentaux, tels que ceux à la terre et aux ressources, à un territoire et à la pratique de leurs traditions culturelles et de leurs coutumes, ne sont pas reconnus et mettent en péril la survie de ces peuples. Nombre d'entre eux ont été déplacés de force et vivent désormais sur les terres coutumières des communautés bantoues, elles reconnues en tant que chefferies officielles.

L'orientation de la réforme des lois foncières du Cameroun est incertaine. En attendant, il existe une solution provisoire pour aider à sauvegarder les droits des autochtones, jusqu'à ce que le contenu de la réforme soit précisé. Au Cameroun, les communautés rurales sont organisées en groupements connus sous le nom de chefferies. Ces chefferies traditionnelles sont des unités administratives qui constituent le niveau le plus local de l'administration et sont reconnues par la législation nationale.

Le CED a aidé les communautés autochtones bakas à créer leurs propres chefferies officielles, afin que les systèmes sociopolitiques autochtones soient reconnus comme des entités administratives et intégrés dans la structure de gouvernance existante. Ceci est particulièrement important car il n'existe aucune garantie qu'un mécanisme sécurisant les droits fonciers des peuples autochtones ne se matérialise à l'avenir.

Pour cela, il a fallu comprendre les dynamiques intra-communautaires, soutenir la cartographie participative pour délimiter les territoires utilisés

LE CHANGEMENT EN ACTION

Les lois foncières en vigueur au Cameroun ne reconnaissent pas les droits fonciers collectifs et coutumiers, ce qui rend les peuples autochtones particulièrement vulnérables aux expropriations, aux déplacements et aux violations des droits humains. Une solution pour préserver leurs territoires est aujourd'hui essentielle et urgente : les pressions sur les terres continuent d'augmenter, et les territoires autochtones sont de plus en plus étriqués ou entièrement submergés par des projets commerciaux à forte intensité foncière, ce qui entrave leur capacité à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Bien que la réforme de la loi foncière ait commencé en 2011, il n'y a actuellement aucune feuille de route précise et son issue est incertaine. Pour y pallier, le CED a expérimenté une solution provisoire : la reconnaissance des territoires autochtones en tant que villages ou chefferies traditionnelles, une unité administrative officielle qui confère à la chefferie la responsabilité et le pouvoir de décision sur une zone foncière donnée. Cette mesure aurait pour avantages de protéger l'identité culturelle des peuples autochtones, d'assurer leur participation aux prises de décision, de mieux protéger leurs droits sur les terres et les ressources, et de faciliter l'accès à la résolution des conflits coutumiers.

ENSEIGNEMENTS CLÉS ET INNOVATIONS

- Compte tenu du peu de dispositifs juridiques permettant de protéger les droits fonciers autochtones au Cameroun et des pressions croissantes sur leurs territoires, la création de chefferies traditionnelles autochtones régies par le droit administratif constitue une solution provisoire pour préserver les droits autochtones à la terre et aux ressources. Cette approche devrait être intégrée aux réformes des lois foncières.
- La création de chefferies est relativement facile à mettre en œuvre une fois que des accords sont conclus avec les autres communautés occupantes des terres (Bantous). L'expérience du CED montre que cela peut nécessiter un dialogue soutenu, et que l'administration (locale à nationale) doit être impliquée pour garantir la reconnaissance légale de toute nouvelle chefferie autochtone.
- Cette approche peut être adaptée à d'autres contextes. Dans les pays où les chefferies traditionnelles n'existent pas, il s'agirait de déterminer le type d'unité administrative le plus approprié pour intégrer la reconnaissance territoriale autochtone dans les structures de gouvernance existantes.

par les communautés bakas, soutenir le dialogue avec et entre les communautés bantoues, et entrer en contact avec les organes administratifs aux niveaux local, départemental, régional et national. Il était également important de définir collectivement les critères de sélection des représentants des communautés, afin de désigner quelqu'un comme chef. Cela a été l'occasion de réfléchir à ce que signifie la légitimité à représenter, et de mieux s'organiser au sein de chaque communauté.

Protéger l'identité culturelle

Sans protection juridique de leurs territoires, les fondements de l'identité culturelle des peuples autochtones sont en train de disparaître. En 2019, il a été signalé que la langue des Bedzang est en voie d'extinction rapide et que d'autres groupes autochtones des forêts au Cameroun risquent également de voir disparaître leur langue et les caractéristiques culturelles qui y sont associées. Or, la création de chefferies traditionnelles autochtones permettra de reconnaître et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles, qui sont intimement liées à leurs terres et à leurs forêts.

Participation aux prises de décision

Au Cameroun, les peuples autochtones ne sont pratiquement pas représentés dans les structures décisionnelles aux niveaux local, régional et national. Les organes administratifs sont composés de représentants de chefferies « officielles », principalement bantoues. Cependant, si les territoires des communautés autochtones étaient reconnus comme des unités administratives, cela améliorerait leur représentation et leur participation aux organes de décision où les chefs ont une place réservée. Cela améliorerait également l'accès des communautés autochtones aux informations officielles.

Un meilleur contrôle sur les droits à la terre et aux ressources

La reconnaissance des territoires autochtones comme chefferies traditionnelles permettrait aux communautés d'occuper et de gérer leurs terres en fonction de leurs institutions et besoins coutumiers. Elle améliorerait également la

représentation des autochtones dans les organes de décision, notamment les commissions consultatives : il s'agit de l'organe de l'administration locale chargé d'octroyer les titres fonciers et les baux fonciers à grande échelle, et de veiller à l'utilisation « rationnelle » des terres. Cette reconnaissance administrative leur permettrait également de percevoir des redevances sur les concessions foncières à grande échelle, l'exploitation forestière et l'extraction minière. Des études menées dans de nombreux pays ont montré que la reconnaissance légale des droits fonciers autochtones entraîne des avantages corollaires tels qu'une meilleure conservation des forêts et de la biodiversité.

Une résolution des conflits adaptée

Les chefferies traditionnelles camerounaises assurent la médiation d'un grand nombre de litiges, allant des affaires conjugales aux conflits fonciers. En raison de l'absence de chefferies autochtones, les peuples autochtones cherchent à obtenir justice auprès de l'organe coutumier de résolution des conflits d'une chefferie traditionnelle reconnue, conformément aux lois coutumières de celle-ci. Dans la plupart des cas, il en résulte un parti pris contre les revendications des peuples autochtones, même si le litige oppose des membres d'une même communauté autochtone. La création de chefferies traditionnelles autochtones donnera aux communautés autochtones l'indépendance nécessaire pour résoudre les conflits en légitimant leurs institutions sociopolitiques et leurs pratiques coutumières.

Quels sont les défis à relever ?

La création de nouvelles chefferies autochtones nécessitera le transfert de certaines terres et de certains droits d'usages coutumiers de la part de communautés bantoues, ce qui réduira leur territoire. Les négociations avec les chefs en place s'avèrent souvent difficiles. Toutefois, si les négociations aboutissent, le processus deviendra alors une procédure administrative standard, facile à mettre en œuvre.

Les prochaines étapes

Le CED, le RELUFA et d'autres partenaires poursuivront leurs efforts pour renforcer les droits fonciers autochtones et la facilitation de solutions au niveau local, telles que la

POINT DE VUE DU PARTENAIRE

“La démarcation d’un territoire pour les Peuples Autochtones et sa reconnaissance en tant que chefferie traditionnelle est le meilleur moyen de leur garantir un accès intergénérationnel à la terre et aux ressources dont leur survie matérielle et culturelle dépend. Cette approche permet également d’assurer une bonne cohabitation avec les communautés riveraines en officialisant enfin leur présence sur un espace donné.”

Sa Majesté Mvondo, Chef traditionnel et président du RECTRAD

Le présent document a été réalisé dans le cadre du projet LandCam, avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être perçu comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Cofinancé par / Co-funded by



Chasse au Cameroun.

Crédit : Jon Bowen via Flickr, CC BY-NC-ND 2.0

création de chefferies traditionnelles au Cameroun et le dialogue pour plus de clarté et de protection autour des droits fonciers. Cela s’inscrit dans un mouvement plus large de défense de la réalisation des droits des peuples autochtones, dont les droits fonciers légitimes ne sont toujours pas reconnus.

En documentant et en partageant les résultats de cette expérience, nous souhaitons continuer à plaider pour une réforme inclusive du droit foncier et un renforcement de la capacité des communautés autochtones et des autres communautés marginalisées à revendiquer leurs droits à la terre, aux ressources essentielles, aux moyens de subsistance et à des modes de gouvernance culturellement appropriés.

Compte tenu des menaces qui pèsent sur l’identité et la culture des peuples autochtones et de leurs territoires dans le monde entier, une approche similaire pourrait être transposée efficacement ailleurs. Dans les pays où le concept de chefferies traditionnelles n’existe pas, les praticiens et les défenseurs des droits pourraient déterminer quels types d’unités administratives les communautés autochtones pourraient utiliser pour créer des territoires légalement reconnus qui pourraient s’intégrer aux structures de gouvernance existantes.



Knowledge Products

L’Institut international pour l’environnement et le développement (IIED) promeut le développement durable, en reliant les priorités locales aux défis mondiaux. Nous soutenons certaines des populations les plus vulnérables du monde pour faire entendre leurs voix dans la prise de décisions.